PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Assemblée de consultation tenue à la salle municipale le 3 octobre 2016 à 19 h à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Simon Leduc, Denis Prescott, Jacques Martial et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Madame Carole Rocheleau agissait à titre de secrétaire de l'assemblée.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2016-1

Madame Francine Bergeron, mairesse procède à la consultation relativement au projet de règlement 192-2016-1 concernant le zonage.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes.

Le présent règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2016

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 3 octobre 2016 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Simon Leduc, Denis Prescott, Jacques Martial et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Madame Carole Rocheleau agissait à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après méditation, Madame Francine Bergeron, mairesse, procède à l'ouverture de la présente séance.

352-10-2016 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que madame Carole Rocheleau soit et est nommée pour agir à titre de secrétaire de la présente assemblée compte tenu de l'absence de madame Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière.

353-10-2016 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

354-10-2016 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU</u> 6 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 2016 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

355-10-2016 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de septembre 2016, les chèques numéro 13 600 à 13 682 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 257 833.80 \$.

Que la mairesse et l'adjointe administrative soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que l'adjointe administrative et secrétaire de l'assemblée certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l	l'unanimité.
-------------	--------------

Mairesse	Adjointe administrative et
	secrétaire de l'assemblée

356-10-2016 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon Et résolu **Que** le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2016 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière donne avis que le sommaire du rôle d'évaluation de la municipalité de Mandeville pour l'exercice financier 2017 a été déposé à son bureau.

357-10-2016 LES PLACEMENTS RIGMA – DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu que la municipalité de Mandeville a accepté par la résolution numéro 171-05-2015 la demande de crédit de taxes des Placement Rigma inc., propriétaires du 235 rue de l'Anse-aux-Outardes, matricule 1333-24-4946;

Attendu que le remboursement est séparé en quatre (4) versements pour l'année 2016.

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde un crédit de taxes représentant le quatrième et dernier versement de l'année 2016 au montant de 1 545.46 \$ et émet le chèque au nom des Placements Rigma inc.

Adoptée à l'unanimité.

358-10-2016 DEMANDE DE SUBVENTION – AU JARDIN MANDEVILLE

Attendu que la municipalité de Mandeville a accepté la demande de crédit de taxes de Monsieur Marcel Depratto, propriétaire du 507, rue Desjardins, matricule 1736-21-8866;

Attendu que le susnommé a droit au crédit de taxes pendant une période de trois (3) ans;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde un crédit de taxes pour la troisième et dernière année (2016) au montant de 84.06 \$ et émet le chèque au nom de Monsieur Marcel Depratto.

359-10-2016 <u>SURPLUS ACCUMULÉ 2016</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial **Appuyé par** le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon **Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste telle que déposée des factures qui sont affectées à même le surplus accumulé pour la période du mois de septembre 2016 d'une somme totale de 11 537.09 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

360-10-2016 <u>FONDS DES CARRIÈRES ET SABLIÈRES 2016</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste telle que déposée des factures qui sont affectées à même le fonds des carrières et sablières pour la période du mois de septembre 2016 d'une somme totale de 28 452.07 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

361-10-2016 ACHAT CAISSE POPULAIRE - VERSEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye la somme de 23 362.58 \$ comprenant le capital et les intérêts pour le deuxième versement sur cinq (5) ans concernant l'achat de la Caisse Populaire.

Que le chèque soit émis en date du 1er novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

362-10-2016 FLIP COMMUNICATIONS & STRATÉGIES INC. - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate FLIP COMMUNICATION ET STRATÉGIES INC. pour faire des campagnes publicitaires relativement au tourisme pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 5 mars 2017 d'une somme de 6 600.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

RÈGLEMENTATION

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2016-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 192

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de Mandeville de modifier sa règlementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la présente modification est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de D'Autray et du plan d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE la modification proposée vise à réduire les risques de conflits d'usages dans une zone donnée;

ATTENDU QUE la modification vise à prendre en considération la sensibilité de la zone limitrophe au lac Maskinongé et à la protection de ses milieux naturels;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 6 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL ROCHELEAU APPUYÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GAGNON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE

IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ, DÉCRÉTÉ ET ÉTABLI CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 3.4.4 est modifié par le retrait, dans la colonne RB-2, de l'usage *Extraction* et des numéros d'articles 5.9, 5.9.1, 5.9.2 et 5.9.3 de la case *Normes particulières*.

Article 2

L'alinéa A) de l'article 4.14 du règlement de zonage numéro 192 est modifié et se lit comme suit :

- A) Les ventes de garage collectives sont autorisées sans permis le samedi, dimanche et lundi correspondant aux évènements suivants :
 - ➤ Fête des Patriotes;
 - > Fête du Travail.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi.

Even sin a Paragram

Francine Bergeron Carole Rocheleau

Mairesse Adjointe administrative et secrétaire de l'assemblée

363-10-2016 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 192-2016-1

Attendu qu'il y a dispense de lecture du présent projet de règlement, les membres du conseil municipal l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code Municipal.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le deuxième projet du règlement portant le numéro 192-2016-1 modifiant le règlement de zonage numéro 192, le tout tel que déposé.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

364-10-2016 <u>RÉTROCAVEUSE – RÉPARATION</u>

Attendu que la municipalité a reçu un rapport d'inspection de Longus Équipement Inc.;

Attendu que le rapport expliquait que la source du problème provenait de la pompe hydraulique;

Attendu que la municipalité de Mandeville a reçu une soumission de Longus Équipement Inc. pour la réparation de la rétrocaveuse d'une somme de 3 840.75 \$ plus les taxes;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro SOU0001213 datée du 14 septembre 2016 de LONGUS ÉQUIPEMENT INC. pour la réparation de la rétrocaveuse d'une somme de 3 840.75 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le surplus accumulé.

365-10-2016 36^E AVENUE - DEMANDE

Monsieur Jean-Paul Gravel demande l'ajout de traitement de surface sur la 36^e Avenue sur une distance de 475.6 mètres.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la demande soit à l'étude.

Adoptée à l'unanimité.

366-10-2016 CONSTRUCTION ALAIN BOUVIER INC. – OFFRE DE SERVICE

Offres de services déposées :

- ➤ Déneigement de la Grande Vallée enr. Cinq (5) offres de service pour un total de 4 165.00 \$ plus les taxes;
- ➤ Construction Alain Bouvier inc. Cinq (5) offres de service pour un total de 4 120.00 \$ plus les taxes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte les offres de service suivantes de CONSTRUCTION ALAIN BOUVIER INC. :

- ➤ Offre de service numéro 10109 datée du 26 septembre 2016 pour l'entretien des bacs de recyclage et de déchets sur le chemin des Érables (à l'intersection du chemin de la Montagne) d'une somme de 490.00 \$ plus les taxes;
- ➤ Offre de service numéro 10110 datée du 26 septembre 2016 pour l'entretien des bacs de recyclage et de déchets sur le chemin des Cascades d'une somme de 390.00 \$ plus les taxes;
- ➤ Offre de services numéro 10111 datée du 26 septembre 2016 pour l'entretien des bacs de recyclage et de déchets à l'intersection du chemin des Chutes et du chemin du Grand Cèdre d'une somme de 390.00 \$ plus les taxes;
- ➤ Offre de services numéro 10112 datée du 26 septembre 2016 pour le déneigement du chemin des Cascades d'une somme de 2 200.00 \$ plus les taxes;
- ➤ Offre de services numéro 10113 datée du 26 septembre 2016 pour le déneigement du stationnement du parc des Chutes du Calvaire incluant le sablage d'une somme de 650.00 \$ plus les taxes.

367-10-2016 <u>28^E AVENUE - EXPROPRIATIONS - EXPERTISE (DOSSIER RUE DESJARDINS)</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate Monsieur Michel Forget, évaluateur agréé pour une expertise concernant l'expropriation des lots 4 123 584 (matricule 1534-48-7582) et 4 123 602 (matricule 1534-59-5014) pour une somme de 3 500.00 \$ plus taxes, ainsi que pour la préparation et la comparution pour une conférence préparatoire ou pour une audition au tribunal à titre d'expert d'une somme de 125.00 \$ plus les taxes de l'heure.

Que cette somme soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

368-10-2016 <u>RUES ALAIN, MARSEILLE ET PARENT - CERTIFICAT D'AUTORISATION</u>

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le Groupe BC2/Synergis à déposer les documents rattachés à la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Que la municipalité confirme qu'une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée soit transmise au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Qu'un chèque soit émis au ministre des Finances d'une somme de 654.00 \$ pour le certificat d'autorisation.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer les documents à cet effet.

Que la municipalité de Mandeville atteste que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

369-10-2016 COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS - DEMANDE

Le Comité bénévole des loisirs sollicite une aide financière pour la remise des cadeaux de Noël 2016 pour des enfants de Mandeville de 12 ans et moins et demande d'utiliser la salle municipale gratuitement le 4 décembre 2016.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc Et résolu

Que la municipalité de Mandeville donne une somme de 500.00 \$ et autorise l'utilisation de la salle municipale gratuitement.

Que le chèque soit émis au Comité bénévole des loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

370-10-2016 VÉLO-PUPITRES - FACTURE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'effet de payer la facture numéro 10103 de BOUGER POUR RÉUSSIR pour deux vélo-pupitres pour l'école Youville d'une somme de 3 100.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

371-10-2016 COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS - SIGNATAIRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville nomme les personnes suivantes à titre de signataires pour le compte du Comité bénévole des loisirs à la Caisse Desjardins :

- Madame Hélène Plourde;
- Madame Isabelle Beaudoin;
- Madame Valérie Ménard.

Adoptée à l'unanimité.

372-10-2016 <u>ÉQUIPE DE HOCKEY MINEUR LES ARCHERS NOVICE B DE SAINT-GABRIEL – PONT-PAYANT</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise l'équipe de hockey mineur les Archers Novice B de Saint-Gabriel à tenir un pont payant sur la rue Desjardins en face de l'Hôtel de Ville le samedi 8 octobre 2016 pour amasser des fonds afin de financer leurs tournois de hockey.

Que par la présente résolution la municipalité se dégage de toute responsabilité.

373-10-2016 <u>ÉQUIPE DE HOCKEY MINEUR LES ARCHERS BANTAM A DE</u> SAINT-GABRIEL – PONT-PAYANT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise l'équipe de hockey mineur les Archers Bantam A de Saint-Gabriel à tenir un pont payant sur la rue Desjardins en face de l'Hôtel de Ville le dimanche 23 octobre 2016 pour amasser des fonds afin de financer leurs tournois de hockey.

Que par la présente résolution la municipalité se dégage de toute responsabilité.

Adoptée à l'unanimité.

374-10-2016 CONSTRUCTION ALAIN BOUVIER INC. – FACTURE

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye la facture numéro 20190 datée du 26 septembre 2016 de CONSTRUCTION ALAIN BOUVIER INC. pour une dalle de béton au Centre Multifonctionnel d'une somme de 520.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE DU MILIEU

375-10-2016 SOLUTIONS EBL INC. – OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott Appuyé par le conseiller Daniel Rocheleau Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service datée du 23 septembre 2016 de SOLUTIONS EBL INC. pour le nettoyage et la désinfection des deux réservoirs d'eau potable au montant de 5 700.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

Monsieur Simon Leduc, conseiller enregistre sa dissidence.

Adoptée majoritairement.

VARIA

376-10-2016 <u>RÉAL HUOT INC. - SOUMISSION</u>

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 1085423 datée du 20 septembre 2016 de RÉAL HUOT INC. pour du matériel d'aqueduc d'une somme de 3 772.33 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

Monsieur Simon Leduc, conseiller enregistre sa dissidence.

Adoptée majoritairement.

377-10-2016 RESSOURCE EN LOISIRS - EMBAUCHE

Il est proposé par le conseiller Simon Leduc Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise l'adjointe administrative à embaucher un(e) technicien(ne) en loisirs par intérim à 18.19 \$ de l'heure à raison de trente-cinq (35) heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité.

378-10-2016 MONSIEUR JEAN-MAURICE GADOURY - EMBAUCHE

Il est proposé par le conseiller Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville embauche Monsieur Jean-Maurice Gadoury à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim pendant l'absence d'Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Qu'un montant forfaitaire d'une somme de 50.00 \$ de l'heure lui soit versé à raison de deux jours par semaine.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

379-10-2016 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 h.

MÉDITATION	
*********	****************
Francine Bergeron,	Carole Rocheleau,
Mairesse	Adjointe administrative et
	secrétaire de l'assemblée